

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 49 (1964)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



11

Lausanne, novembre 1964 49^e année Paraît chaque mois

1100 Caisses de crédit mutuel en Suisse

Alors que la première Caisse Raiffeisen entraînait en activité le 1^{er} janvier 1900, fondée par le curé Jean-Evangéliste Traber dans sa paroisse thurgovienne de Bichelsee, la 1100^e vient de voir le jour — le 14 octobre dernier — à Genestrerio, village tessinois comptant 384 habitants.

La doctrine coopérative, qui préconise l'effort personnel allié à l'aide mutuelle à la base de l'équipement économique du pays dans le cadre de la commune autonome, vient de remporter un nouveau et éclatant succès. L'extension du mutualisme du crédit en Suisse vient d'affirmer, une fois de plus, la puissance de la solidarité rurale si fortement exprimée par la lapidaire définition du génial créateur que fut le bourgmestre Raiffeisen : « Mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol ». Et le vaillant pionnier ne s'y trompait pas lorsqu'il recommandait l'application, chez nous, de son expérience concluante au conseiller d'Etat bernois Edmond de Steiger, venu chez lui, à la Centrale de Neuwied en Prusse rhénane, pour étudier son système :

« Je connais suffisamment votre pays, disait Raiffeisen. Je l'ai visité souvent et j'ai la conviction qu'aucun autre ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des sociétés de Caisses de prêts. Vous avez en effet, en général, une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles sociétés une assise solide. Si les calamités publiques qui ont provoqué chez nous la fondation de ces sociétés, en particulier l'usure et le commerce des Juifs, ne sont pas encore aussi répandues chez vous, le groupement des paysans en sociétés de ce genre ne pourrait avoir que d'heureuses conséquences. Cela développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des intérêts communs, la puissance de l'aide personnelle, l'esprit d'épargne et l'assiduité au travail. Beaucoup de petits paysans endettés seraient préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Cela dépend uniquement de la question de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du pro-

chain pour se vouer à cette tâche sans aucune perspective de profit ou de reconnaissance, et malgré les difficultés, les obstacles et toutes sortes de méfiances. »

Effectivement, le crédit rural ne peut mieux être compris, mieux être distribué que par des hommes de la terre se connaissant, se faisant mutuellement confiance au sein de la communauté villageoise. Il faut à la commune une institution d'épargne et de crédit qui lui soit propre ; il lui faut une institution modeste, sans but lucratif, administrée par des ruraux, c'est-à-dire une institution qui s'adapte de manière parfaite aux besoins des paysans, artisans, petits commerçants et ouvriers. Les solliciteurs doivent pouvoir trouver sur place le crédit d'exploitation utile auprès de gens qui connaissent leurs véritables besoins, leur honorabilité et leur capacité de travail.

Frédéric-Guillaume Raiffeisen a trouvé la formule idéale, expériences faites, en reconnaissant que la forme strictement coopérative était la seule capable de servir efficacement ses desseins généreux auprès des populations agricoles en butte à une crise économique aiguë et à la merci d'usuriers de tout acabit. Pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais la défense personnelle, l'aide à soi-même et la solidarité.

Mais l'idée seule ne suffit pas. Pour la réaliser chez nous, il fallait l'homme doué de l'esprit d'initiative et d'un courage suffisant. Cet homme fut le curé Traber qu'on peut appeler à juste titre le pionnier du raiffeisenisme suisse, alors que la cossue commune rurale de Bichelsee en Thurgovie en fut le Grütli.

Le pionnier Traber indique en ces termes le résultat de ses réflexions :

« Des millions de francs sont enlevés chaque année à l'agriculture endettée, ainsi qu'à l'artisanat et à la petite industrie, par suite du manque de crédit. Que les secours soient nécessaires, chacun le reconnaît. Mais où les trouver ?... La solution ne saurait être que celle-ci : aide-toi toi-même !... Mais comment faire ? Comment ces pauvres gens dépourvus

Automne

*Au matin, la brume indolente
Est montée à l'assaut des monts,
Mais elle a dû, retraite lente,
Se blottir au creux du vallon.*

*Des feux de fanes la fumée
Se répand paresseusement
Sur la campagne fatiguée
D'avoir offert tant de présents.*

*Ronfle un tracteur au labourage.
Dans le ciel gris, vol d'étourneaux.
Et puis, traversant le village :
Bruyant orchestre d'un troupeau.*

*Les bois ont des taches de rouille.
Le soleil guigne obliquement.
Un chasseur s'en revient bredouille,
Son chien le suit peu fièrement.*

*O chrysanthèmes, fleurs bénies,
Nobles bouquets du souvenir,
Pour aller où l'on pleure et prie
Une main viendra vous cueillir !*

*Sur le pavé devant ma porte
Des feuilles ont tourbillonné.
Le coup de vent qui les remporte,
Sans être froid fait frissonner.*

*Une langueur indéfinie
Rôde sur les champs dégarnis.
Et l'homme avec mélancolie
Regarde, écoute et réfléchit.*

*Il voit la première gelée
Qui raidit les derniers gazons.
Il voit la branche dépouillée,
La cime blanche à l'horizon !*

*Tout lui dit : « Bien loin ta jeunesse,
L'automne est là. Déjà tu sens
Que s'approche, hélas ! la vieillesse,
Car tes cheveux sont grisonnants. »*

*Mais l'homme riposte : « J'espère
En la moisson de l'an prochain.
Elle est généreuse la terre,
A qui j'ai confié le grain ! »*

*Le soir, la brume est revenue
Pour pleurer sur les champs déserts,
Sur les forêts à demi-nues,
Pour dire à tous : « Voici l'hiver ! »*

C. B.

d'argent pourraient-ils réaliser l'aide personnelle ? Serait-ce en luttant contre les magnats de la finance capitaliste, et en se procurant eux-mêmes l'argent indispensable ? Mais qui leur ferait confiance ?... Aide-toi et le ciel t'aidera, poursuivait-il. Dans les communes, il y a des gens qui portent le surplus de leur argent à la ville et touchent un intérêt. D'autres gens, du même village, font le même chemin vers la ville pour rechercher cet argent sous forme d'emprunt, mais paient 2 à 3 % de plus sous forme d'intérêt, commission, frais et se rendent ainsi tributaires du capital. Ne serait-il pas plus logique de créer un centre de compensation dans chaque village ? On rendrait service et aux déposants et aux emprunteurs et, en plus, le modeste bénéfice de ce petit marché d'argent resterait au village. »

Le mouvement Raiffeisen s'est étendu à tout le territoire de la Confédération. Depuis 1900, 17 Caisses en moyenne ont vu le jour chaque année. Cette croissance de l'œuvre est assurément considérable. Les périodes caractérisées par une grande pénurie d'argent ou par une crise économique ont été les plus riches en fondations.

A partir de 1940, ce fut même la course aux fondations, l'âge d'or pourrait-on dire, attendu que les années 1945 et 1946 atteignirent les chiffres les plus élevés notés, soit respectivement 33 et 44 fondations. Pour l'ensemble de la Suisse, la première centaine fut atteinte en 1909, le demi-millier en 1930 et le millier en 1955. Il fallut donc neuf ans pour boucler la onzième centaine.

L'assemblée de constitution de cette 1100^e Caisse devait revêtir un cachet spécial de solennité. Pour la circonstance, le directeur de l'Union, M. A. Edelmann, D^r en droit, qu'accompagnait le reviseur tessinois, M. Pellandini, y apporta le message et les félicitations des organes centraux et des 1099 Caisses sœurs. L'heureux événement fut marqué par la remise d'un présent symbolique au chanceux 1100^e nouveau-né de la grande famille Raiffeisen suisse.

Les six fondations enregistrées en 1964 se sont inscrites dans l'ordre suivant :

- la 1095^e, Horriwil (SO)
- la 1096^e, Cugy (FR)
- la 1097^e, Gudo (TI)
- la 1098^e, Meierskappel (LU)
- la 1099^e, Pont-la-Ville (FR)
- la 1100^e, Genestrerio (TI).

Ces onze centaines de Caisses se répartissent ainsi par régions linguistiques :

- 341 en Suisse romande
- 634 en Suisse allemande
- 84 en Suisse italienne
- 41 en Suisse romanche.

L'étape franchie aboutissant à la fondation de la 1100^e Caisse n'est pas un but en lui-

même. Le mouvement Raiffeisen suisse poursuit inlassablement sa marche vers de nouvelles conquêtes. Le résultat obtenu ne fait que renforcer nos aspirations tendant à l'expansion continue du réseau national des mutualités de crédit. Ainsi plus de 1100 communes suisses de tous les cantons comprenant ensemble plus d'un million et demi d'habitants, parmi lesquels 136 000 sociétaires et 640 000 épargnants, jouissent des bienfaits de leur propre institut coopératif d'épargne et de crédit. Mais de nombreuses communes rurales ne sont pas encore dotées d'une telle institution locale autonome d'autofinancement. Voilà de quoi tenter l'esprit d'initiative et le dévouement des pionniers.

Et même si, dans certaines régions, le plafond des fondations est atteint, il n'en reste pas moins que la mission de propagande n'est pas terminée. Il faut continuer le travail en profondeur en gagnant une seconde étape : c'est que tous les agriculteurs, artisans, commerçants et ouvriers, citoyens de situation indépendante également, de nos communes raiffeisenistes soient des coopérateurs actifs des Caisses locales.

La statistique du mouvement Raiffeisen suisse à fin 1963 en montre toute l'importance au sein de l'économie rurale. Qu'on en juge par ce seul chiffre : 2,6 milliards de fonds confiés servant à la fructification de l'économie villageoise sous forme de milliers de petits prêts et crédits d'exploitation. Les réserves globales atteignent les 110 millions de francs.

Quel est donc le secret de ces succès réconfortants, ininterrompus ? Pourquoi les Caisses Raiffeisen suisses ont-elles traversé

brillamment et sans à-coup les passes difficiles des temps de crise et les périodes troublées des temps de guerre ? Et pourquoi enfin seront-elles encore en mesure de remplir, à l'avenir et toujours, la mission que leur ont conférée les fondateurs ? Parce que, sous l'égide de l'Union suisse, elles ne se sont jamais départies des principes coopératifs de base proclamés par Raiffeisen et Traber : *cercle restreint d'activité, garantie solidaire et illimitée des sociétaires, versement du bénéfice intégral aux réserves et gratuité des fonctions des Conseils d'administration et de surveillance, prêts aux seuls membres et uniquement contre garantie, et enfin groupement en une Union nationale avec Caisse centrale* servant de centre de virements et un Office de revision assurant les revisions professionnelles prévues par la loi fédérale sur les banques tout en dispensant les conseils et directives utiles à la bonne marche des affaires.

L'esprit Raiffeisen s'inspire de l'humanisme ; il s'épanouit le mieux dans nos communautés villageoises où l'homme est près de l'homme, où l'homme entend servir ses semblables et non se servir d'eux. Il se vivifie dans le village où, comme devant Dieu, il n'y a pas d'anonymat. Chacun a son nom, son visage, son âme. Chacun a pleine conscience de ses responsabilités et des charges qu'elles impliquent à l'effet de conserver à nos cités villageoises leur propre personnalité et de consacrer leur parfaite autonomie.

Telles sont les pensées qui jaillissent de nos cœurs en méditant sur la fondation de la 1100^e coopérative raiffeiseniste suisse.

FX

Chronique économique et financière

Economie mondiale

L'expansion économique du monde occidental se poursuit à un rythme accéléré. Un peu partout, de nouveaux records sont battus. Et l'idée d'une « crisette » de ce « miracle » — si l'on peut dire ! — qui permettrait à la Suisse de « respirer un peu » et d'esquiver des échéances auxquelles elle ne saurait échapper, ce mythe d'une « crisette » s'estompe une fois de plus.

Aux Etats-Unis, le rythme de l'expansion s'est sensiblement accéléré depuis ce printemps. Sous l'empire d'une vive demande, la production industrielle s'est rapidement accrue. Les rentrées de commandes ont dépassé les livraisons au cours des derniers mois, de sorte que les réserves de travail de l'industrie augmentent. Les perspectives économiques restent ainsi favorables pour la fin de l'année en cours et pour le début de 1965. L'économie canadienne traverse aussi une phase d'ex-

pansion marquée alors que l'économie du Japon, autre grand pays industriel d'outre-mer, est en plein boom.

En Europe, le tableau de la conjoncture est devenu un peu plus différencié. Cela résulte en bonne partie des mesures prises, sur la suggestion notamment des autorités du Marché commun, pour endiguer le renchérissement. Le climat économique est donc déterminé, d'une part, par de puissantes forces d'expansion, d'autre part, par l'effort des gouvernements tendant à contrôler le boom.

La lutte méthodique contre les facteurs d'inflation se poursuit en France surtout où le budget pour 1965 prévoit des finances équilibrées pour la première fois depuis les années 20. En Italie, en revanche, le parlement a repoussé certaines mesures fiscales que le gouvernement se proposait d'appliquer dans le cadre d'un nouveau programme conjoncturel. En Grande-Bretagne, les réserves de travail augmentent et le chômage se ré-

duit. Dans la plupart des autres pays européens, les capacités de production tendent aussi à être utilisées entièrement, si elles ne le sont pas déjà, tout spécialement en République fédérale allemande. C'est pour cette raison aussi que les autorités hollandaises, belges et danoises ont été amenées à procéder à des interventions restrictives.

En Suisse

Les mesures destinées à combattre le renchérissement commencent ici ou là à produire leur effet. La hausse des prix intérieurs s'est ralentie ces derniers temps. Le nombre des permis délivrés pour les constructions industrielles est aussi en régression. Exposant devant le Conseil national l'évolution de la situation économique et financière, le conseiller fédéral Bonvin a relevé les grosses difficultés auxquelles les banques doivent faire face en matière de crédits, les émissions d'emprunts tendant à s'accroître mais à des conditions plus onéreuses. On note une diminution marquée de la demande de biens-fonds et surtout de terrains à bâtir. La spéculation foncière a presque disparu ; les prix sont stabilisés. Cette évolution est réjouissante, car elle élimine un grave foyer d'inflation. Mais si une réduction de la construction de logements n'est pas à craindre en 1964, la situation risque d'être plus difficile en 1965 et le Conseil fédéral prépare des mesures pour y faire face.

La politique du Conseil fédéral, déclare encore M. Bonvin, va consister à limiter l'accroissement des dépenses fédérales au rythme de l'accroissement du revenu national. Ce résultat ne pourra être atteint sans des coupes sombres, qui ne sont pas toutes réalisables immédiatement. Le budget de 1965 est revu à la base pour éliminer tout ce qui n'est pas rigoureusement indispensable. Une politique d'austérité guidera également le financement des routes nationales. De toute manière, le maintien de la stabilité du franc demeurera le premier souci de tous les responsables.

Dans cet ordre d'idées, le vice-président de la direction générale du Conseil de la Banque nationale suisse, M. R. Motta, a réclamé, dans un rapport, qu'un ordre de priorité plus strict soit observé dans le domaine de la construction afin que les capitaux, qui ne sont disponibles que dans une mesure limitée, servent au financement de travaux urgents. Une politique de retenue du secteur public et une attitude positive du secteur privé face aux exigences conjoncturelles constituent les conditions « sine qua non » du succès de la lutte menée contre le renchérissement.

Il faut souligner que notre commerce extérieur fait état d'une évolution inquiétante.

Nos exportations marquent le pas, accusant une baisse sensible par rapport à l'année écoulée. En août spécialement, cette forte diminution de nos ventes à l'étranger dépassait le recul saisonnier habituellement noté en été. En effet, le solde passif de notre balance commerciale, qui avait diminué entre juillet et août 1963, a augmenté cette année de 6,9 millions de francs. Nos exportations ne couvrent plus que 66,6 % de nos importations.

Pour les huit premiers mois de l'année, le solde passif de notre balance commerciale est de 3,08 milliards de francs contre 2,61 milliards dans la même période de 1963. La moyenne mensuelle de notre déficit après huit mois s'établit ainsi à 385 millions. Si nous admettons que cette moyenne se maintiendra pour les quatre derniers mois de l'année, nous marchons vers un déficit trop considérable de 4,5 milliards, ce qui veut dire que nous nous acheminons vers un nouveau record. Rationnellement, l'économie suisse doit veiller à ce que le déficit de la balance commerciale n'excède pas la valeur des exportations invisibles. Ceci est la règle générale, mais ce n'est de loin plus le cas depuis deux ans. Si ce déséquilibre devait se révéler durable et conserver son ampleur actuelle, il entraînerait rapidement un appauvrissement de l'économie, dont les conséquences seraient fâcheuses pour tout le monde en Suisse.

Nous devons cette augmentation des importations, pour une part, aux matières premières dont nous manquons et dont l'industrie en pleine expansion fait une consommation considérable, pour une autre part aux achats à l'étranger de biens d'équipement, l'industrie nationale n'étant pas en mesure de pourvoir à son propre effort de modernisation des moyens de production et d'augmentation de la productivité, pour une troisième part enfin, la plus importante d'ailleurs, à une consommation privée dont la haute conjoncture et l'amélioration du niveau de vie ont beaucoup reculé les limites. Et l'un des moyens les plus efficaces pour notre économie de faire rentrer les choses dans l'ordre serait de diminuer la consommation privée. On y pourrait notamment parvenir par des moyens de politique économique et fiscale encourageant l'épargne.

Un exemple de ces achats excessifs à l'étranger s'illustre dans le fait que nous avons importé 100 000 véhicules à moteur au cours des sept premiers mois de l'année alors que ce chiffre représentait le total annuel il y a quatre ans à peine. Notre pays vient d'enregistrer l'immatriculation du millionième véhicule à moteur.

Et que dire de la main-d'œuvre étrangère ? La situation n'a cessé d'empirer puisque de 690 000 que comptait l'effectif des travail-

leurs étrangers en août 1963, il se chiffre cette année à 770 000. Avec les 200 000 saisonniers, c'est à près d'un million que se porte le total des forces étrangères que nous employons. On compte que sur 4,7 milliards de salaires de ces ouvriers, 1,5 milliard a passé la frontière pour aller assurer l'existence des familles demeurées au pays natal. Pour nous être gonflés comme la grenouille de la fable, nous en devons supporter les conséquences désagréables.

Pouvons-nous avoir une lueur d'espoir dans l'efficacité des arrêtés fédéraux en constatant que la progression de l'indice du coût de la vie a été fortement freinée depuis cet été ? De 208 points qu'il était à fin mai 1964, il s'établissait à 207,7 à fin juin, à 207,8 à fin juillet et à 208,3 à fin août alors que l'an dernier et pour les mêmes mois, la progression passait de 200,7 à 202,2. Acceptons-en l'augure !

Marché de l'argent et des capitaux

On sait que les six premiers mois de l'année ont été marqués par un fort resserrement des capitaux et une importante hausse des taux d'intérêt. Cette raréfaction des capitaux ainsi que l'aggravation de certaines restrictions de crédits ont évidemment eu pour effet de limiter les investissements, pour la construction en particulier. Les entrées de capitaux étrangers ont considérablement diminué. Elles étaient insignifiantes au début de l'année. Si l'afflux a repris en juin dernier, la neutralisation de ces capitaux a contribué aussi au resserrement enregistré. Néanmoins le rapatriement de l'étranger de capitaux suisses a créé momentanément une certaine fluidité du marché, mais seulement en ce qui concerne le marché de l'argent, c'est-à-dire de l'argent à court terme, ce que constatait M. Bonvin, chef du Département fédéral des finances, lorsqu'il déclarait, devant le Conseil national, que le marché des capitaux s'était resserré alors que le marché de l'argent se faisait un peu plus liquide.

M. Bonvin déclarait encore que les expériences faites avec l'arrêté concernant les mesures dans le domaine de l'argent et des capitaux ont été, en général, positives. La pression inflationniste causée par les capitaux étrangers a diminué. On reconnaît surtout que les mesures prises pour mettre de l'ordre dans le marché des émissions ont été opportunes : les émissions correspondent maintenant à la capacité du marché.

Effectivement, les emprunts publics ne peuvent plus être émis librement. Sous la présidence d'un délégué de la Banque nationale, une commission fédérale *ad hoc* (selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964 instituant une réglementation du marché de l'argent, des capitaux et du crédit) établit un calen-

drier des émissions projetées, se prononce pour tout emprunt supérieur à 5 millions de francs et en fixe la date pour éviter que le marché des capitaux ne soit mis à contribution de façon excessive.

La tension sur le marché des capitaux ou, en termes plus simples, la difficulté de trouver l'argent nécessaire, place les banques en face d'un handicap très efficace dans ses effets, les empêchant d'assurer le libre fonctionnement du service des prêts et crédits. Les sources habituelles d'approvisionnement se réduisent de plus en plus, à tel point que, même si les restrictions officielles devaient être levées, les banques, et surtout celles qui traitent les affaires hypothécaires, parce que tributaires de l'épargne populaire, se trouveraient au devant de sérieux embarras pour accomplir leur mission. La Banque nationale précise déjà, comme conseil de prudence, qu'il faut s'attendre pour 1965 à une nouvelle réduction des taux d'accroissement des crédits.

Le resserrement du marché ne s'étant pas aggravé depuis notre dernière chronique de septembre, on peut en expliquer la conséquence que les taux de l'intérêt se sont momentanément stabilisés, spécialement à court et moyen terme. On bonifie en général 3 % en épargne. Quelques banques, selon les régions, ont passé à 3 1/4 %, notamment la Banque cantonale de Zurich. Cette décision est significative pour une banque prépondérante qui donne généralement le pas. Cependant le taux moyen de 2,98 % de l'épargne pratiqué par les banques cantonales n'a pas varié depuis juin dernier. Le rendement moyen des obligations de la Confédération s'est également stabilisé à 4,05 % depuis le début de juin. Dans le secteur des bons de caisse ou obligations, le taux moyen a passé de 4,11 % à 4,17 % de juin à fin septembre dans les banques cantonales, tandis qu'il s'est stabilisé à 4,14 % durant la même période dans les grandes banques. Les taux en vigueur actuellement sont de 4 et 4 1/4 % respectivement à 3 et 5 ou 6 ans de terme, voire même de 4 1/4 et 4 1/2 déjà dans certaines régions. Dans le secteur des emprunts publics la tension s'accroît légèrement. Les banques et les cantons offrent régulièrement 4 1/2 % et les Forces motrices 4 3/4 %, mais avec un prix d'émission toujours plus favorable pour le créancier. La Caisse hypothécaire du canton de Genève vient de lancer un emprunt public à 4 3/4 % et, de même, les Usines électriques de la Verzasca S.A. à 5 %.

Pour les hypothèques de premier rang, le taux de 4 % s'est imposé partout, alors que les crédits de construction se traitent à 4 1/4 %, plus souvent encore à 4 1/2 et même 4 3/4 %.

Pour nos Caisses Raiffeisen

La fin de l'exercice approchant et la situation s'étant, pour l'instant, stabilisée, il n'y a pas lieu de prévoir des changements pour autant que l'échelle des taux ait été adaptée à la situation actuelle. Nous répétons à ce propos qu'on doit veiller à ne pas subir d'importants retraits de fonds confiés pour n'avoir pas su ou pas voulu se mettre à la page en procédant à l'adaptation utile. En ce qui concerne les taux débiteurs, nous rappelons la nécessité d'assurer la marge utile de gain devant permettre l'alimentation rationnelle des réserves.

On bonifiera donc 3 % en épargne, 4 et 4 1/4 % aux obligations respectivement à 3

et 5 ans de terme. On ne passera à 4 1/4 et 4 1/2 % que si on y était contraint par les circonstances locales. Le taux des prêts hypothécaires de premier rang doit être généralisé à 4 %, ainsi que celui des avances aux communes. Par-ci par-là, les nouvelles affaires de premier rang se traitent déjà à 4 1/4 %. Pour les crédits de construction, ce sera 4 1/4 % plus la commission usuelle très justifiée de 1 % par semestre et sans engagement quant au taux qui sera appliqué lors de la consolidation. On aura encore 4 1/4 à 4 1/2 % pour les prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et pour les nantissements, 4 1/2 à 4 3/4 % pour les avances contre cautionnement ou engagement de bétail. Fx

Le raiffeisenisme en marche

La tâche la plus pressante pour l'Union suisse consiste actuellement à assurer le bon fonctionnement des 1100 Caisses existantes, tâche ardue, difficile, complexe, surtout en ces temps d'euphorie conjoncturelle. Il s'agit d'assurer la propagation de l'esprit Raiffeisen au sein du mouvement tout entier pour en consolider les assises. Il faut que toutes les Caisses affiliées, petites ou grandes et dans toutes les régions du pays, fassent preuve d'une activité enthousiaste dans la ligne tracée par les pionniers.

En second lieu seulement s'impose la tâche de répandre l'idée Raiffeisen dans les communes qui ne bénéficient pas encore des bienfaits que répandent ces institutions d'utilité publique, sur le plan de l'épargne et du crédit. Mais les fondations à envisager ne doivent pas être le résultat d'une propagande de l'extérieur. Elles doivent être le fruit spontané de l'esprit d'initiative et de la volonté d'entraide de citoyens dévoués à la chose commune, stimulés en cela par l'exemple des coopérateurs des Caisses prospères du voisinage. Ainsi se trouvent garantis le bon départ puis le renforcement successif, par leurs propres moyens, des Caisses nouvellement créées.

Ce vivifiant souffle de fondation continue à se manifester partout en Suisse romande, au pays de Fribourg en particulier puisqu'une seconde Caisse voit le jour cette année. Après celle de Cugy — que nous avons présentée à nos lecteurs en mars dernier — voici que s'annonce la fondation de la Caisse Raiffeisen de Pont-la-Ville, paisible commune agricole de la Basse-Gruyère sise sur la rive droite du nouveau lac artificiel qui porte le nom de lac de la Gruyère.

Pont-la-Ville

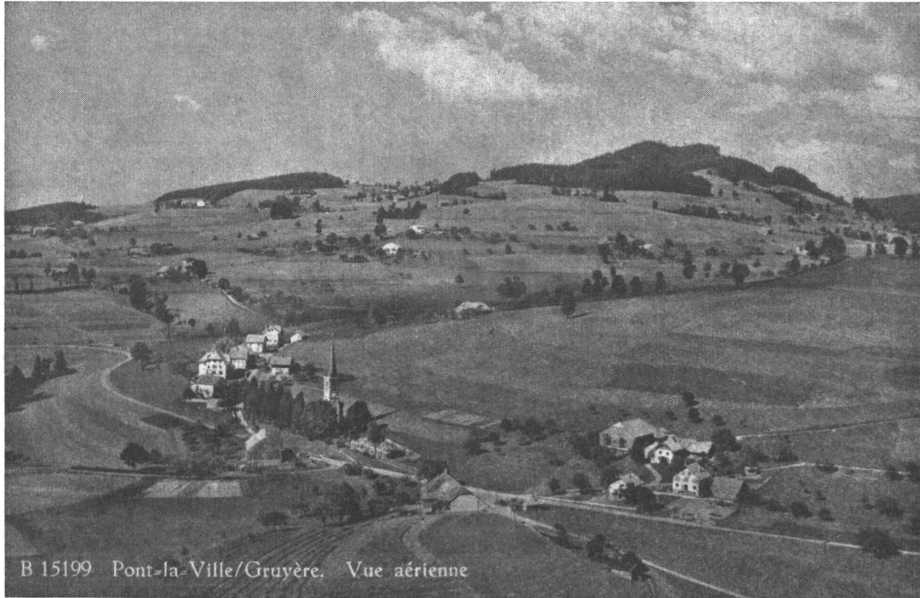
Une quinzaine de bâtiments se serrant autour de l'église et de l'école forment le noyau

de cette commune de moins de 300 âmes — 273 selon le dernier recensement — alors que de nombreuses et solides fermes typiquement grüériennes se dispersent dans une opulente campagne. Voici comment voit Pont-la-Ville un historien amoureux de ce site qui fut de longues années son horizon, Clément Fontaine, auquel nous avons recours pour rappeler quelques bribes du passé.

« Pont-la-Ville ferme par son enceinte de collines, qui se terminent à la Combent, l'hémicycle des montagnes de la Gruyère. Il est sis à l'entrée du gracieux bassin pour mieux voir ce qui arrive par La Roche ou par Le Bry... Il est aujourd'hui aux limites du district comme il était autrefois aux marches de l'Ogoz et de la Nuithonie. La charrière qui montait de Thusy vers la grand-route, à l'ouest, s'appelle les Marches, mais ce nom viendrait du patois « martze » et signifie marécage.

» Sur la colline, ce sont des prés, des forêts, des bouquets d'arbres, quelques emblavures... toute la gamme des verts piqués de taches rouges ou brunes qui sont des toits. Au fond, dans un canyon sinueux, la Sarine, jadis, paraissait endormie, comme un grand serpent. Aujourd'hui un lac étend sa nappe azurée ou couleur de jade suivant la saison, l'heure et le temps, entre des rivages verdoyants, quand il est plein, et des rives limoneuses, le plus souvent. De la route, au dernier tournant, le coup d'œil est imposant. Le voyageur s'arrête pour jouir de la vue qui embrasse tout le bassin, où, aux heures calmes, se mirent les montagnes proches. »

Pont-la-Ville tire son nom du pont de Thusy qui enjambait hardiment une gorge profonde dans un site romantique pour relier deux rives économiquement solidaires. Qui dira l'importance d'un tel trait d'union facilitant les relations entre les familles de Pont-la-Ville et celles d'Avry-devant-Pont ?



B 15199 Pont-la-Ville/Gruyère. Vue aérienne

Ce vieux pont devait exister déjà du temps des Romains pour réunir les « villas » de Marsingus (Marsens) à celles du voisinage de La Roche en passant par Pons Villa. Au XV^e siècle, il reliait les seigneuries de La Roche et de Pont-en-Ogoz, dont chacune se chargeait de l'entretien par moitié. Tout d'abord édifié en bois, il fut construit en pierre en 1544. Nombreuses sont les légendes qui auréolent le site de Thusy, passage à la fois sauvage et pittoresque qui avait quelque chose d'étrange et de mystérieux rapporté par la tradition. Il a bien incarné toute la vie du pays au travers des âges. Si le pont de Thusy gît solitaire depuis 1948 sous les eaux glauques du lac gruérien — qui aurait mérité d'être appelé le lac de Thusy — son histoire fabuleuse est contée aux oreilles émerveillées des enfants.

L'église de Pont-la-Ville date de 1878 alors que son clocher ne fut achevé qu'en 1882. Elle remplace une chapelle dont on parlait déjà en 1148, mais qui était devenue trop petite et qui fut abandonnée parce qu'elle menaçait de s'écrouler.

Une auberge privilégiée, exempte de toutes dîmes et redevances, existait près de l'ancienne église depuis un temps immémorial. Elle portait une enseigne curieuse : « A l'Enfant du Bon Cœur ». L'auberge actuelle de Pont-la-Ville, construite proche de la nouvelle église vers 1880, portait l'enseigne banale d'« Auberge communale ». Après qu'elle eut été relevée de ses cendres à la suite d'un incendie, les amis des traditions du passé tinrent à remettre en honneur la première enseigne si originale et si jolie. Construite en fer forgé, cette enseigne représente un adolescent souriant enjambant le pont antique et symbolique en tendant des deux mains un bouquet et un verre de vin.

La grande peste ou mort noire étendit aussi ses ravages dans le pays au cours du

XIV^e siècle. La tradition dit qu'entre La Roche et Pont-la-Ville devait se trouver le cimetière des pestiférés. Un rude chemin s'appelle encore la « charrière des morts ». Effectivement, en creusant là la quasi totalité du gravier destiné à l'érection de cette énorme masse de béton qu'est le barrage de Rossens, les ouvriers mirent à jour de nombreux ossements humains qui ne pouvaient provenir que des restes des pestiférés ensevelis là, en hâte, sans tombe, en ce lieu solitaire.

Comme il y avait partout des moulins au fil de l'eau, on se plaît à raconter la légende du moulin de La Sallaz dont les grosses meules gisent actuellement sous l'eau avec toutes les maisons du hameau de Thusy condamnées à disparaître par la montée des eaux du lac artificiel. Mais on continuera longtemps encore à chanter dans le village la belle et gentille Suzy :

*Au vieux moulin de pierre,
Près du Thusy,
Je crois revoir Suzy,
L'enfant de la meunière :
Son cœur était à Pierre,
Le pâtre de Thusy.*

Mais quittons l'histoire ancienne pour parler du Pont-la-Ville d'aujourd'hui, ce village où l'on vit paisiblement parce que loin des bruits de la grand-route et parce qu'essentiellement agricole, comptant une quarantaine d'exploitations où l'on trouve les plus beaux spécimens des deux races bovines, la noire et blanche (la vraie fribourgeoise) et la rouge et blanche de l'Emmenthal. Il y a bien sûr deux syndicats bovins qui veillent à la pureté des races ainsi que deux laiteries, celle d'en haut et celle d'en bas, pour faciliter chacun.

A part une boulangerie et deux magasins d'alimentation, tout le négoce se trafique avec la ville ou avec le grand village de La

Roche où l'on recourt aussi aux différents artisans. Aucune industrie ne s'est encore implantée dans la commune sinon un petit atelier de cartonnage, succursale d'une fabrique de Fribourg, qui occupe sur place quelques ouvriers. Les personnes qui ne trouvent pas emploi dans l'agriculture s'en vont travailler à La Roche ou à Treyvaux, voire même à Fribourg ou à Bulle. Et comme le car postal ne passe pas à Pont-la-Ville — il faut compter 40 minutes à pied pour atteindre la station de La Roche — c'est la voiture particulière qui est reine au village et qui le sort de son isolement. La société de chant « L'Espérance » et une société de tir, toutes deux très actives, marquent la vitalité culturelle et sportive d'une population laborieuse attachée à son coin de terre.

* * *

C'est parmi ces terriens épris du sens de l'autonomie communale que devait se forger la volonté d'assurer aussi cette autonomie sur le plan de l'épargne et du crédit. Bien que l'idée était dans l'air depuis longtemps, les circonstances locales ne s'étaient pas prêtées à son épanouissement. Mais celles du moment paraissant propices au chef spirituel de la paroisse, celui-ci s'en ouvrit au président de la Fédération fribourgeoise romande des Caisses Raiffeisen, M. le révérend doyen Monnard, de Marly, qui alerta la direction de l'Union et c'est ainsi que naquit la 1099^e Caisse affiliée.

Une séance d'information avec conférence du délégué de l'Union, M. Géo Froidevaux, et participation du doyen de Marly, eut lieu le vendredi soir 25 septembre. Les participants entraînés par leur curé décidèrent courageusement de mettre sur pied une Caisse locale et fixèrent l'assemblée de fondation à la huitaine. Le 2 octobre, les 18 citoyens présents, tous convaincus, signèrent la déclaration d'adhésion, approuvèrent les statuts présentés par le même délégué de l'Union et constituèrent comme suit les organes de la nouvelle institution :

Caissier : M. l'abbé Adrien Philipona, révérend curé.

Comité de direction :
Joseph Gaillard, président,
Philémon Bapst, syndic, vice-président,
Guy Demierre, instituteur, secrétaire.

Conseil de surveillance :
Joseph Kolly, président,
Joseph Risse, vice-président,
Joseph Tinguely, secrétaire.

Une région qui restait encore à défricher vient d'être conquise par le mouvement Raiffeisen qui poursuit inlassablement sa marche vers de nouvelles conquêtes. Son message doit donner l'occasion à la Caisse benjamine de Pont-la-Ville de réaliser les espoirs mis en elle. C'est notre vœu le plus cher. Bon courage et en avant !

Fx

Pour encourager l'épargne

Notre pays doit tenter l'impossible pour préserver le pouvoir d'achat de son franc. De tous les Etats, il est celui qui est le plus étroitement dépendant de ses relations avec le monde extérieur. Nous avons maintes fois répété que la dépréciation de la monnaie entraîne un appauvrissement unilatéral et injuste de l'épargnant, surtout du petit épargnant qui ne peut guère placer ses économies en valeurs réelles. Cela ne peut que décourager la formation de nouveaux capitaux d'épargne à un moment où, à plusieurs égards, celle-ci serait plus nécessaire que jamais. Cette situation risque de porter atteinte à la capacité de concurrence de nos industries d'exportation dont notre prospérité continue de dépendre en fin de compte, malgré l'importance accrue qu'a pris le marché intérieur ces dernières années.

« L'effritement inquiétant du pouvoir d'achat du franc, observe le rapport de l'Association suisse des banquiers, trouble profondément les banques et caisses d'épargne en leur qualité de gérants de la plus grande partie de la fortune de notre population et comme distributeurs de crédits au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux arts et métiers. »

Les banques en général, les Caisses Raiffeisen en particulier, ont tout intérêt à ce que cette funeste évolution soit freinée. A l'assemblée générale des banquiers suisses le conseiller fédéral Bonvin a constaté les résultats positifs des arrêtés adoptés dans le domaine du crédit et de la construction en ce sens qu'ils ont contribué à mettre fin, dans bien des endroits, à la spéculation sur les biens-fonds. Parlant de l'encouragement à l'épargne, M. Bonvin a rappelé que, depuis l'automne dernier, une commission siège à ce propos et que l'on attend incessamment son rapport final.

Pour créer des conditions favorables à l'accroissement de l'épargne, il faut refréner l'excès de la demande en biens de consommation. En un mot, il faut établir un meilleur équilibre économique. Il faut donc observer la plus grande retenue dans les dépenses et ici les pouvoirs publics doivent également prêcher d'exemple. La formation de l'épargne indigène sous toutes ses formes doit augmenter de façon qu'elle arrive à suffire au financement des investissements à l'intérieur du pays.

Mais pour taper une nouvelle fois sur le clou, nous revenons à la revendication plusieurs fois émise dans ce journal, à savoir que l'épargne doit être, avant tout, encouragée par des mesures d'ordre fiscal. Nous constatons qu'en sont bien conscients tous les responsables du secteur bancaire puisque

l'Association suisse des banquiers, dans son rapport sur l'exercice 1963-1964, en fait l'objet d'une étude particulière. Outre les exonérations en faveur de l'épargne que devraient contenir les lois fiscales des cantons, elle revient finalement sur la proposition qui a été faite par le Conseil fédéral d'assujettir à l'impôt anticipé les livrets d'épargne qui en sont actuellement exonérés. A ce sujet, nous reproduisons les judicieuses remarques que fait en conclusion ce rapport :

« Nous ne serions en principe pas opposés à la suppression du privilège des carnets d'épargne, s'il était exact, comme l'affirme l'Administration fédérale des contributions, que ce privilège favorise dans une large mesure la fraude fiscale ; c'est-à-dire dans une proportion qui puisse être qualifiée d'admissible du point de vue de la justice et de l'égalité fiscales. Mais on peut en douter, car le carnet d'épargne, ainsi qu'on le sait, est la forme de placement du petit épargnant, alors que les fortunes plus importantes sont investies sous d'autres formes. Psychologiquement et socialement, la suppression de cette exemption limitée paraît erronée dans les circonstances actuelles, car elle pourrait

affaiblir l'épargne dans de nombreux milieux. Même si l'on ne veut pas admettre le danger d'une diminution générale de l'épargne, on ne peut s'empêcher de considérer qu'un tel pas entraînerait des changements dans la forme de l'épargne. Cela pourrait en effet placer les banques hypothécaires et les caisses d'épargne devant la nécessité d'augmenter encore les intérêts des carnets d'épargne, provoquant ainsi des répercussions défavorables sur le marché des hypothèques et en particulier sur la formation des prix des produits agricoles.

Nous avons nous-mêmes déjà pris position contre ce projet. Plutôt que de décourager l'épargne par cette extension de l'impôt anticipé, la Confédération serait mieux inspirée, à notre avis, d'inviter les cantons à exonérer de toute imposition les petits livrets nominatifs qui rapportent moins de 40 francs par année. Heureusement, la Commission du Conseil des Etats s'est prononcée aussi bien en faveur du maintien du privilège fiscal des petits livrets d'épargne que de la suppression de l'impôt sur les coupons moyennant augmentation correspondante de l'impôt anticipé. Il reste à souhaiter que le Conseil des Etats suive l'avis de sa Commission et que le Conseil national se rallie à cette décision à son tour. »

Fx

Communications du bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle des comptes

La fin de l'année approche à grands pas. MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires du bouclage.

On peut déjà en particulier :

- a) calculer les intérêts,
- b) préparer les différents extraits : inscription des comptes dans l'ordre numérique des folios des grands livres où se trouve le solde de l'année en cours (il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes), avec indication du solde au 1^{er} janvier. On peut même préparer le tableau récapitulatif de chaque extrait. Le total de la colonne « Soldes fin année précédente » ou « Soldes au 1^{er} janvier » doit correspondre au montant indiqué dans la colonne « Soldes au 31 décembre » du tableau récapitulatif de l'extrait respectif de l'année précédente. En fait, cette première colonne des extraits n'est que l'image de celle des « Soldes au 31 décembre » de l'année précédente. Ce résultat donne déjà la certitude qu'aucun compte n'a été oublié ou porté deux fois. Voilà un bon point de départ qui facilite grandement l'établissement définitif des extraits au début de l'an.

c) contrôler le report des opérations des journaux sur les comptes particuliers des grands livres. Cette précaution à ne pas négliger évite bien des ennuis et la perte d'un temps précieux imposé par la recherche fastidieuse d'erreurs ou d'oublis.

Notre expérience nous prouve, une fois de plus chaque année, que les caissiers qui ne prennent pas les dispositions utiles en vue de l'avancement des travaux de clôture, dans le courant du second semestre déjà, avant Noël en tout cas, ne sont que difficilement en mesure de combler le retard ainsi occasionné.

Abonnement au « Messager Raiffeisen »

Pour des motifs d'ordre technique et par mesure d'économie, le tirage de chaque numéro est limité aux besoins réels. Le nombre d'exemplaires « disponibles » est ainsi chaque mois très réduit.

Les Caisses qui désirent abonner de nouveaux membres l'an prochain voudront bien leur assurer le service du journal dès le numéro de janvier. A cet effet, elles communiqueront *maintenant* déjà les nouvelles adresses au Bureau de l'Union.

Sur demande, l'Union remet à l'examen, pour la révision, la liste des abonnés.

C'est l'occasion de répéter que le service de l'abonnement à tous les sociétaires constitue le meilleur moyen de propagande de l'esprit raiffeiseniste et que la modeste dépense supplémentaire occasionnée représente un excellent placement.

Commande de matériel à l'Union

Pour éviter des embouteillages de fin d'année et les retards qui en résultent dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

avant le 15 décembre

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et pour chaque formulaire le numéro et la quantité désirée.

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels

en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à la clôture d'un seul exercice.

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1961 des avoirs des communes et paroisses, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1964 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1961 s'éteint le 31 décembre 1964.

PK

Changement d'adresses

Nous prions instamment MM. les caissiers et MM. les présidents des Comités de direction de bien vouloir nous annoncer sans retard les mutations intervenues au sein des organes dirigeants, notamment la

nomination d'un nouveau caissier ou d'un caissier remplaçant, du président ou d'un membre du Comité de direction ayant la signature sociale, du président du Conseil de surveillance. Pour chacun, donner l'adresse complète avec, éventuellement, le numéro du téléphone.

Par la mise rapide à jour du registre des adresses à l'Union, on évite des complications et des retards dans l'expédition et la réception de la correspondance; on facilite ainsi grandement les tâches de l'Office de révision et de la Caisse centrale, cela tout à l'avantage des Caisses intéressées. Nous exprimons, par avance, notre vive gratitude pour ces communications si utiles.

Nouvelles des Caisses affiliées

Champéry (Valais)

25^e anniversaire

Désireux de marquer comme il se doit le 25^e anniversaire de la fondation de la Caisse locale, les membres dirigeants ont choisi le dimanche 27 septembre pour tenir, d'abord, l'assemblée annuelle ordinaire et ensuite l'assemblée jubilaire.

Cette journée du souvenir devait naturellement débiter par une messe célébrée à la mémoire de tous les membres défunts.

A 10 h. 45, le président du Comité de direction, M. Ephyse Grenon, ouvre l'assemblée ordinaire, au Café de la Paix, en présence de MM. Froidevaux, délégué de l'Union suisse, et Zufferey, président de la Fédération des Caisses de crédit mu-



Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50

Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrique : 1 an. Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit ! Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

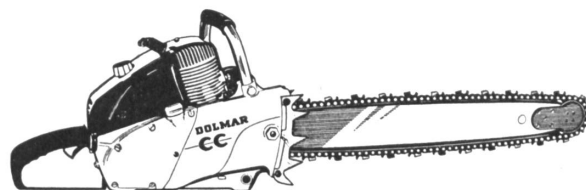
MONTRES VON ARX

5013 Nd.-GÜSGEN, Rainstrasse 50
Tél (064) 41 19 85

dès Fr. 27.—

Imprimerie
Favre et Favre

Maupas 7
Lausanne



Avec la plus forte participation au concours national de bûcheronnage à l'Expo

DOLMAR

a donné la preuve de sa popularité parmi les professionnels puisque **5 des 10 participants romands utilisent une DOLMAR.**

Vous aussi, avant d'acheter une tronçonneuse, demandez une démonstration gratuite sans engagement à :

MAURICE JAQUET, Le MUIDS - Tél. (022) 66 11 51 importateur pour la Suisse romande et le Tessin ou à l'un de ses agents régionaux :

Ardon : Daniel Delaloye, tél. (027) 4 17 42
Bulle : F. Thévenaz, garage, tél. (024) 6 25 64
Charmey : Garage des Vanils, L. Bugnard, tél. (029) 3 25 52
Chenens : Jean Nicolet, tél. (037) 3 71 91
Chesières : A. Dormond, forestier, tél. (025) 3 21 76
Courtemaury JB : Louis Turberg, garage, tél. (066) 7 12 36
Dangio TI : Brenno Maestrani, tél. (092) 6 52 79
Grengols VS : Tenisch & Imhof, tél. (028) 5 32 35
Neyruz VD : E. Favre, forestier, tél. (021) 95 15 69
Tramelan JB : A. Noirjean & Fils, forestier, tél. (032) 97 49 87

Les tronçonneuses DOLMAR sont équipées avec les chaînes « OREGON ».



Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Tél. (031) 67 81 39



tuel du Valais romand. Les débats sont rondement menés, conformément à l'ordre du jour établi. Les sociétaires acceptent sans objection la modification des statuts portant à fr. 200.— le montant de la part sociale. A l'issue de l'assemblée, l'apéritif est généreusement offert aux participants. Le temps presse, chaque sociétaire est invité avec son épouse à participer au repas en commun qui sera servi au restaurant du Grand-Paradis. Un service de transport assure rapidement le déplacement de chacun. Il le faut ainsi si l'on veut faciliter la tâche du restaurateur qui, aimablement, s'est prêté à un double-menu au gré des participants : soit la râquette ou le civet de chevreuil.

70 personnes se présentent avec un estomac creux... comme il convient quand on est invité... Personne ne sera déçu. M. Bochatay, tenancier de l'établissement, ayant une réputation bien connue.

En fin de repas, il apparaît une fois encore au président du Comité de direction d'ouvrir cette assemblée-jubilé. M. Grenon se plaît à féliciter M. Fernand Berra, président de la Commune de Champéry, qui, retenu la matinée par ses obligations, s'est empressé de nous rejoindre. Son geste témoigne de sa large compréhension puisque, soit dit en passant, notre président de commune est fonctionnaire à la Banque Cantonale du Valais. Après avoir excusé l'absence de M. le curé Melly, chef de paroisse, ainsi que M. Bovard, président de la Commune et de la Caisse de Val d'Illiez, tous deux empêchés, M. Grenon salue les deux représentants de l'importante Caisse de Troistorrens en la personne de MM. Marc Rouiller et Isaac Marclay, respectivement président du Conseil de surveillance et secrétaire du Comité de direction. Parmi les invités, M. Maurice Clerc, actuellement domicilié à Monthey, est tout particulièrement ovationné en tant qu'initiateur principal de la fondation de notre Caisse.

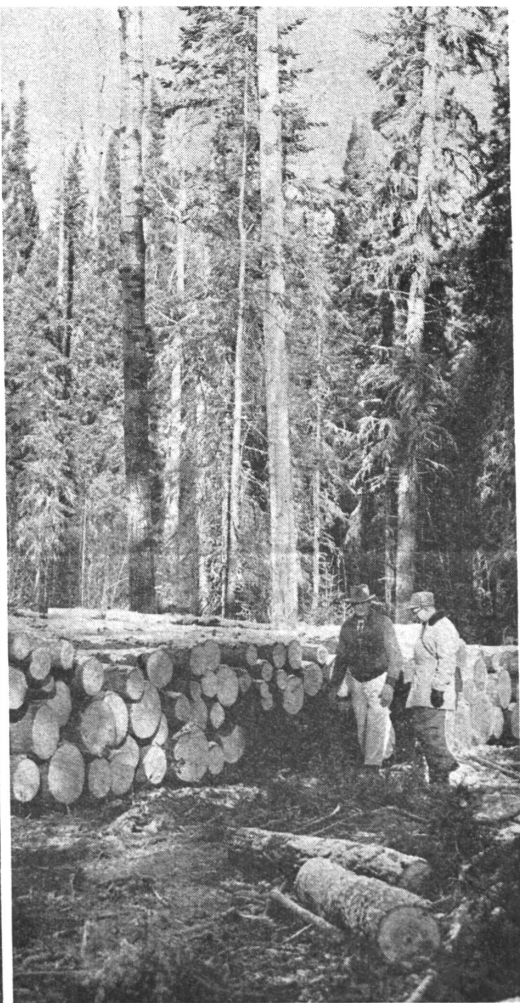
Le message présidentiel se poursuit par une chronique de Caisse rédigée avec brio par M. Grenon, membre fondateur et premier caissier. Le caissier actuel, M. Marcel Mariétan, est ensuite désigné comme major de table. Il lui appartient de s'adresser d'abord aux cinq membres fondateurs, tous présents et dont trois sont aux responsabilités de la bonne marche de la Caisse, depuis sa fondation. Ce sont MM. Ephyse Grenon, président du Comité de direction, Henri Gonnet et Gustave Berthoud, secrétaires du Comité de direction et du Conseil de surveillance. Les mérites de ces pionniers sont reconnus par la remise à chacun d'un plateau dédié.

Avec sa facilité coutumière, M. Froidevaux apporte le message de la Direction centrale, félicitant fondateurs et dirigeants actuels et faisant ressortir une fois de plus le rôle si bienfaisant de nos Caisses villageoises. Après avoir remis le traditionnel diplôme offert par l'Union en pareille circonstance, l'orateur est vivement applaudi.

Au nom de la Fédération du Valais romand, M. Zufferey se fait l'interprète des Caisses sœurs et félicite chaudement les raiffeisenistes champérolains pour l'œuvre qu'ils poursuivent avec tant de conviction. A son tour M. Berra, président de la commune, remercie pour l'invitation qui lui fut faite et les aimables paroles du président de la Caisse à son égard. Il met à l'aise son auditoire en relevant que le soleil brille pour tous et quoique travaillant à la Banque Cantonale, il fait excellent ménage avec son secrétaire communal, cais-

sier de la Caisse Raiffeisen. C'est donc dire qu'il ne saurait y avoir incompatibilité d'humeur quand, à la base des individus, réside un esprit chrétien. M. Berra lève son verre à une heureuse marche vers le demi-siècle d'activité. M. Marclay, au nom de la Caisse de Troistorrens, souhaite un développement toujours plus grand « de la petite sœur » pour le bien des habitants de la commune et pour la satisfaction des membres responsables qui œuvrent à la diffusion de cet idéal raiffeiseniste. La parole est enfin donnée à l'orchestre spécialement retenu pour la circonstance.

Si l'argent est fait « pour rouler » l'on a pu voir que les champérolains sont fait « pour tourner ». Seul, le caissier ne dansait pas, mais sa satisfaction laissait comprendre que dès ce jour il n'y avait plus de doute : « c'est la Caisse qui allait valser ». M. M.



LA SAISON D'ABATTAGE EST ARRIVÉE

Pour accroître leur production et leurs profits, de plus en plus de bûcherons, à travers le monde, équipent maintenant leurs tronçonneuses de chaînes, de lames et de pignons "OREGON". Leur expérience leur prouve que ces produits "OREGON" de haute qualité leur permettent de couper plus de bois, plus rapidement et avec moins d'effort.

CHAÎNES "OREGON"—MICRO-BIT, MICRO-GUARD, CHIPPER
GUIDE-LAMES "OREGON" • PIGNONS "OREGON"
ACCESSOIRES D'AFFUTAGE ET D'ENTRETIEN "OREGON"

PROFITS ACCRUS

Quelle que soit la marque de votre tronçonneuse, une chaîne, une lame ou un pignon "OREGON" constitue votre garantie la plus sûre d'un rendement amélioré et de profits inégalés.



OMARK INTERNATIONAL, LTD.

REPRÉSENTÉ EN SUISSE PAR:

CUHAT & CO., ZÜRICH 2, TÖDISTRASSE 65





Onori al Ticino

Il raiffeisenismo svizzero ha tagliato il traguardo delle 1100 Casse; questo onore è ancora una volta toccato al Ticino, come già avvenne per la millesima Cassa.

A Genestrerio, il 14 ottobre scorso, il direttore dott. Edelmann, poté assaporare la gioia della simbolica consegna delle chiavi della millesimesima banca cooperativa, al sig. Angelo Conconi, il neoletto presidente. La scena, ripresa al fläsch dal fotografo Ares, è stata commovente e rimarrà a lungo scolpita nei cuori dei molti presenti. Oltre 40 erano infatti i partecipanti. Numero elevato, se si pensa che in generale non si oltrepassa i 25/30. «Se fossero sempre così tanti i cittadini alle assemblee», giustamente osservò il sig. Robbiani Giovanni.

Dobbiamo precisare che le adesioni furono poi solo 25, cosa normalissima, se si pensa che molti sentivano parlare di raiffeisenismo per la prima volta quella sera e giustamente si sono riservati di riflettere ancora.

A dire il vero la gestazione fu lunga; infatti già nel 1962 era stato tenuto l'orientamento, ma difficoltà di natura organizzativa e politica remorarono la soluzione, ciò che da un lato fu una fortuna, poichè permise una soluzione elegante; tutti coloro che erano cioè compromessi con la politica decisero di spontaneamente rinunciare a qualsiasi carica nella nuova istituzione sociale.

Aria nuova dunque e lo scoglio fu superato in modo felice. Qualcuno accuserà il presidente della Federazione ticinese di aver ancora una volta favorito il Mendrisiotto; infatti già la millesima Cassa era sorta nel distretto più meridionale della Svizzera, e precisamente a Coldrerio. Posso però assicurare che così non è. E lo potrebbero testimoniare quelli di Bidogno, dove tenni l'orientamento mesi fa, o quei di Pollegio, dove gettai il seme nel settembre scorso.

Bidogno venne sollecitato più volte; forse manca chi voglia prendere il timone della nuova nave, poichè l'idea raiffeisenista era piaciuta, condivisa, e vivo era stato l'interesse dimostrato per una cooperativa Raiffeisen di depositi e prestiti, che potrebbe anche in quel Comune, dare nuova linfa al progresso economico.

Fu così che ancora una volta il Mendrisiotto fece centro; il nome di Genestrerio fa epoca nella storia del Raiffeisenismo elvetico e circola in tutta la Svizzera.

La fondazione del 14 ottobre non è solo una vittoria morale, da libro d'oro. E' anche un 13 ben azzeccato; infatti l'Unione delle

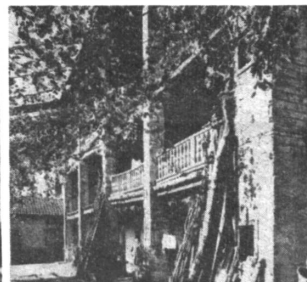
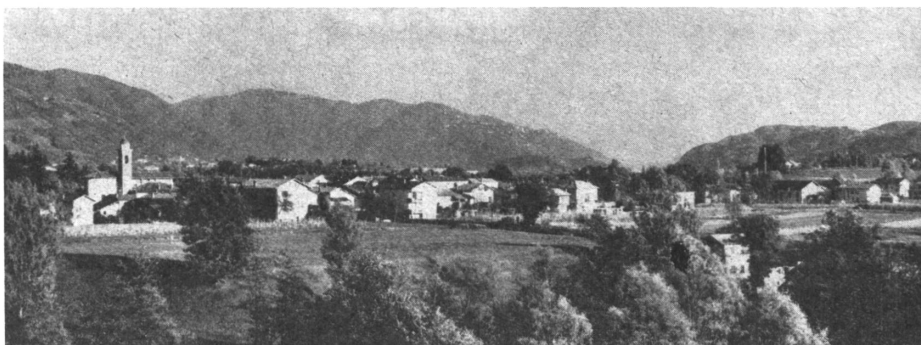
Casse Rurali, in San Gallo, ha voluto segnare l'importante traguardo con un dono vistoso, una cassaforte, del valore di fr. 1700.—.

La Federazione poi ha aggiunto un ingrandimento fotografico (cm. 100 X 60), ben incorniciato, raffigurante un particolare momento della vita del villaggio; una processione caratteristica. Era stato incluso lo scorso anno nella mostra, aperta per due

settimane, al ginnasio di Mendrisio, che aveva segnato un grande successo per il fotografo-artista Gino Pedrolì.

Un po' di cronaca: dopo l'apertura della assemblea costitutiva da parte del presidente della Federazione, il revisore sig. Pellandini, dava lettura degli statuti, con dettagliate spiegazioni sugli articoli più scabrosi.

Raccolte le adesioni, era giunto il momento di votare; tanta animazione, anzi, parecchio disperate le cariche.



Genestrerio
sede della 1100.ma Cassa Rurale Svizzera

Si finì però per trovare una maggioranza e si poté in tal modo considerare veramente costituita la Cassa delle undici centinaia, la beniamina degli anni sessanta.

Seuirono parole di plauso e di incoraggiamento del presidente della Federazione e soprattutto del direttore Edelmann, il cui elevato discorso riproduciamo a parte. Comosso il ringraziamento del sig. Conconi, al quale il manipolo dei fondatori guarda con fiducia, nella certezza che con la collaborazione dei due membri della direzione, il gior-

nalista sig. Aurelio Bernasconi e il sig. Bianchi Francesco la banca Raiffeisen muoverà sicura i primi passi.

Angelo Pozzi, segretario comunale e nuovo cassiere, è a disposizione quotidianamente e son sicuro che dimostrerà sin dalle prime settimane che ci sa fare.

Alla Sorveglianza sono stati scelti uomini che danno affidamento; sono, Luciano Bernasconi, presidente; Coduri Giovanni, vicepresidente e Coduri Leonardo, segretario.

Sarà proprio pari alle aspettative il risultato?

Io voglio sperare di sì, malgrado qualche Cassandra vada dicendo il contrario. Ma questo scetticismo di taluni potrebbe essere un pungolo, uno sprone ad agire con raddoppiata lena. — Sempre ottimista questo presidente?... Ad ogni modo voglio badare specie a ciò che unisce e non a ciò che divide. Lo raccomandava tanto Papa Giovanni XXIII° ed a mia volta giro la raccomandazione a quei di Genestrerio. Innanzi bisogna spingere la mente e il cuore, bando ad ogni personalismo e sotto di buzzo buono a tener alto il nome del paese.

E non dimenticare che il passato del paese ha rinomanza: tanti emigranti di Genestrerio recarono lustro al villaggio: giunsero al sud fino a Roma, al nord fino a Norimberga, come muratori, stuccatori, artisti. Il nome di Baraini è ricordato per la realizzazione di stucchi preziosi, a Ligornetto, a Roma e in altre città l'Italia. Del resto nel ridente vil-



Un gruppetto delle persone presenti alla fondazione davanti alla cabina comunale di voto che è pure stata utilizzata. In piedi, il cassiere della millesima Cassa Rurale, signor Bernasconi, di Coldrerio, pure presente.



Verso la fine dell'assemblea di fondazione: volti un po' seri, di fronte all'obiettivo del fotografo, ma sereni, di persone conscie di aver agito nell'interesse dell'intera comunità.

laggio ci sono testimonianze di amore alla cosa pubblica. Bellissimi gli stucchi della Chiesa, la quale ospita anche una bella statua dei Silva, un politico di scuola fiamminga, una bella Madonna del rinascimento e una statua di Sant'Antonio, disegnata dal Vela.

Anche il pittore Rinaldi lasciò larghe tracce a Genestrerio. Non mancano le case di buon gusto, c'è anche un bell'edificio con porticato e segni evidenti di amore per le cose belle.

Quali le origini del nome del paese? Taluni vogliono derivi da ginestra. Cosa poco probabile poichè pare che questa pianta non vi alligni. Altri parlan di Genestreto, termine che avrebbe relazione con la cavalleria di Giulio Cesare.

Ad ogni modo che sia di origine molto antica non lo si può mettere in dubbio, poichè durante gli scavi nella torbiera vennero alla luce avanzi che testimoniano circa la vita dei lacustri.

Che sia vero aver Genestrerio fatto parte del contado di Castel Seprio, come taluni affermano, non lo potrei provare, pare assodato invece il vivo spirito patriottico, al tempo della Cisalpina, contro la quale i cittadini di questo Comune insorsero unitamente ai cospiratori di Coldrerio, Novazzano, Rancate.

E Genestrerio d'oggi? Mi pare buona la situazione. Ancor prima che le Cooperative di Consumo, pochi mesi fa, eleggessero questo Comune a sede del deposito regionale, con annesso un panificio modello, viva era l'intraprendenza.

La MESCA fabbrica calze e dà lavoro a un bel gruppetto d'operai, la fabbrica di mobili del sig. Coduri è pure ben attiva, il nuovo moderno garage del sig. Steger s'impone all'entrata del paese e più innanzi la stazione Agip. Conosciuta nel distretto la pasticceria del sig. Bianchi Elvezio, la fabbrica di tabacchi del sig. Romeo Bianchi. C'è anche una impresa di pavimentazioni



Un particolare momento dell'assemblea costitutiva: il sig. prof. Ceppi comunica l'esito della votazione, felicitando gli eletti. A destra il direttore dott. Edelmann e, al centro, il revisore sig. Pellandini.

stradali, del sig. Elio Botta, una per lavori in gesso dei fratelli Pozzi, una sartoria, del socio Giovanni Vignini.

Dulcis in fundo citiamo lo sviluppato commercio all'ingrosso di frutta e verdura, appartenente alla famiglia del presidente Angelo Conconi.

A seguito dell'allargamento della strada cantonale, è scomparsa la vecchia casa parrocchiale ed è sorta la nuova, che mi sembra indovinata. Così come s'impone al forestiero il nuovo edificio postale, ben condotto dal

sig. Luigi Robbiani, succeduto al padre, pochi anni fa.

La Cooperativa di consumo è all'avanguardia da tanti anni, segno che il cooperativismo già è ben radicato: mi auguro che sia fertile anche nel nuovo campo e porti la 1100.ma Raiffeisen ai posti d'onore, sull'esempio di Coldrerio, Novazzano, Ligornetto, Stabio, per non citare che le più vicine, poichè le Casse del Mendrisiotto sono veramente tutte « in gamba ».

Plinio Ceppi.

Il discorso del direttore dott. Edelmann a Genestrerio

E' per mè una gran gioia il poter presenziare all'odierna vostra assemblea, assistere alla fondazione della vostra Cassa Rurale e porgerle, quale 1100ma Cooperativa Raiffei-

sen svizzera, il più cordiale benvenuto in seno all'Unione nazionale.

Io mi felicito con voi di Genestrerio per l'opera che oggi avete realizzato. Vi felicito

particolarmente per quegli elevati sentimenti coi quali, guardando al benessere della comunità e di ogni concittadino, avete messo da parte interessi personali e politici per creare una reale opera comune al servizio di tutti. Questa è una vera nobiltà di intenti, questa è un'azione in favore di ogni singolo e per il benessere della comunità.

Il Cantone Ticino, coi numerosi suoi comuni rurali e la sua intraprendente popolazione, rappresenta una regione ideale per l'espansione dell'idea del mutuo aiuto cooperativo. Se la realizzazione di questa idea nel settore del risparmio e del credito è avvenuta solo relativamente tardi — rispetto alla Svizzera alemannica e romanda — dovevano esserci diversi motivi. E' infatti così: ogni idea, per quanto buona e degna di essere realizzata, abbisogna di un propagatore. Essa deve venir realizzata da uomini fermamente convinti e sostenuti dall'idealismo necessario. Così è stato nel Cantone Ticino per l'idea di Raiffeisen sull'aiuto cooperativo, tra i cui realizzatori desidero citare in modo speciale il signor professor Ceppi. Negli ultimi vent'anni il vostro Cantone ha cioè registrato la fondazione di 76 Casse Rurali, con una media, quindi, di pressoché quattro all'anno. Si tratta di un'attività di fondazione che non si è verificata in nessun'altra parte del nostro Paese.

Noi viviamo attualmente in un tempo di forti trasformazioni spirituali, economiche, tecniche ed anche politiche: alta congiuntura; sviluppo tecnico dell'economia verso la grande impresa, alla quale le piccole aziende stan' dietro solo con difficoltà; perfezionamento sociale dello Stato e incorporazione dei singoli Stati in una grande unità, detta integrazione europea. Di fronte a ciò, ci si può chiedere se delle piccole istituzioni, con un raggio d'azione limitato ad un unico Comune, hanno ancora motivo d'esistere, hanno ancora un compito essenziale da svolgere. Io ritengo che a questa domanda, proprio tenendo conto dei tempi attuali, si debba rispondere di sì.

Nel periodo di alta congiuntura non dobbiamo dimenticare che la base economica del singolo e la vitalità dell'intera economia pubblica possono venire assicurate, alla lunga, solo se il maggior numero possibile di persone sono animate da spirito di iniziativa e dalla volontà di assumere delle precise responsabilità, senza aspettarsi ogni cosa dallo Stato. Le nostre Casse Rurali — nei cui Comitati di direzione e Consigli di sorveglianza operano circa 10 000 persone, decise a dirigere la Cassa Rurale sotto la propria responsabilità — forniscono un gagliardo contributo al mantenimento delle solide condizioni economiche del nostro Paese. Ogni Cassa Rurale costituisce un prezioso mezzo per mantenere questa volontà di conserva-

zione nei più vasti ceti possibili del nostro popolo. Ed una grande comunità è tanto più vitale quanto più indipendenti sono i suoi singoli membri. In pratica, ciò significa che promuovendo il senso del risparmio e creando un vantaggioso luogo di collocamento del denaro nel villaggio, con l'aiuto per il finanziamento di un'esistenza propria, la Cassa Rurale crea le premesse permettenti a gran numero di persone che abitano nei Comuni rurali, di divenire finanziariamente libere ed indipendenti. Queste, a loro volta, sono le premesse per il mantenimento della libertà del popolo. Ed una Cassa Rurale propria rafforza la fiducia in sé stessi e l'autonomia del Comune. Questo Comune che è e permane, dopo la famiglia, la cellula germinale del nostro Stato. Comuni forti e vitali rappresentano la migliore garanzia per uno Stato sano e per la libertà del nostro popolo.

Queste realtà giustificano la fondazione del maggior numero possibile di Casse Rurali, del maggior numero possibile di piccole istituzioni indipendenti. Esse contribuiscono a salvaguardare per il futuro le forze salde e sane della nostra economia e la consistenza del nostro Stato anche dall'attuale periodo di trasformazioni.

Io La ringrazio, signor professor Ceppi, per la Sua collaborazione nella fondazione e per il progresso delle Casse Rurali nel nostro caro Cantone Ticino. Ringrazio voi, abitanti di Genestrerio, per l'odierno vostro operato per il quale vi felicito nuovamente. Quale espressione della gioia delle altre Casse Rurali sparse nell'intera Svizzera e quale tangibile segno di benvenuto nella nostra cerchia, che vuol significare pure il nostro intento di aiutarvi secondo le possibilità, consegno al vostro signor Presidente le chiavi della cassaforte che vi offriamo in dono, assieme all'intero materiale contabile. Possa questo dono facilitare il sorgere della vostra Cassa Rurale, assicurarvi la buona amministrazione dei capitali affidativi ed essere per voi simbolo di una solida attività, ancorata ai principi del sistema Raiffeisen.

L'eco della fondazione della vostra Cassa Rurale sarà vasto. Di conseguenza, vi si osserverà. Si parlerà di voi. Dovete quindi fare tutto il possibile affinché la vostra sia una Cassa Rurale modello. Vi auguro perciò buona fortuna ed il miglior successo, dicendo con tutto il cuore: Viva la Cassa Rurale di Genestrerio!

Esportazione di capitali da parte dei lavoratori esteri

Secondo statistiche ufficiali, l'esportazione di capitali dalla Svizzera all'estero, ad opera dei lavoratori stranieri occupati nel nostro Paese, è stata di circa 1250 milioni di franchi nel 1962 e di 1450 milioni nel 1963.

La mano d'opera straniera nella Repubblica Federale Tedesca, pure essendo leggermente superiore a quella occupata in Svizzera, causa invece una minore uscita di capitali dalla Germania. Per il 1963 si è calcolato che i capitali risparmiati e quindi esportati ammontavano a 1100 milioni di marchi. Dalla particolareggiata statistica annuale tedesca risulta che gli Spagnoli, con una media di 1880 marchi per lavoratore, sono quelli che hanno trasferito nella loro patria l'importo più elevato. Seguono i Turchi con un importo di 1850 marchi a testa, gli Italiani con 1770 marchi, gli Jugoslavi con 1590 ed infine i Greci con 1510 marchi. L'ammontare risparmiato non dipende evidentemente però solo dalle economie o dal senso di risparmio del lavoratore, ma particolarmente anche dall'ammontare dello stipendio percepito. E' cioè probabile che la mano d'opera spagnola sia maggiormente qualificata — e quindi meglio retribuita — di quella jugoslava e greca.

Dalle cifre sopraccitate risulta comunque evidente che il problema della mano d'opera straniera va considerato pure per i suoi effetti sulla bilancia nazionale dei redditi. L'esportazione di capitali aumenta infatti di anno in anno e, specialmente in questi ultimi tempi, non contribuisce certamente ad allentare la tensione esistente sul mercato dei capitali.

L'angolo del giurista

Domande e risposte

D. — Nel mio Comune è in corso la revisione delle stime. Possiedo, tra l'altro, un fondo la cui stima ufficiale è stata portata da fr. 8.— il mq a fr. 15.— il mq. Sarebbe mia intenzione alienare detto fondo. Qualcuno mi ha detto di non ricorrere così che pagherò una somma minore quale tassa sul plus valore. Vorrei conoscere la Sua opinione sul quesito.

R. — Se Ella intende vendere il fondo, Le conviene non contestare la nuova stima e

attendere che tali nuove stime entrino in vigore. A quel momento, in caso di alienazione del terreno, l'imposta sul plus valore sarà calcolata a partire dalla nuova stima, ragione per cui ha ragione chi Le ha affermato che pagherà un importo inferiore come imposta sul plus valore.

* * *

D. — Un mio vicino ha recentemente costruito in confine con la mia proprietà un garage. Nel caso in cui io, a mia volta, intendessi costruire, a quale distanza debbo stare?

R. — Ella ha due possibilità: a) quella di costruire alla distanza di metri tre dal garage del vicino e praticare porte e finestre, b) quella di costruire appoggiandosi al garage pagando il valore della metà del muro e del terreno su cui sorge il muro di confine del garage.

* * *

D. — Mia madre ha un diritto di usufrutto anche su un fondo sul quale io intendo costruire la mia casa. Ho a tal proposito ottenuto un credito ipotecario. Ma la Banca dice che la sua ipoteca deve avere la precedenza su ogni e qualsiasi onere o diritto. Come debbo procedere?

R. — Ritengo che i Suoi rapporti con Sua madre siano ottimi (così almeno mi pare dal contesto della Sua lettera) ragione per cui occorre semplicemente che Sua madre firmi una dichiarazione di postergazione del proprio diritto di usufrutto alla costituenda ipoteca bancaria.

* * *

D. — Ho venduto una casa e ho ricavato fr. 25 000.— Ora ricevo dall'Ufficio dei Registri la bolletta del plus valore in cui si raddoppia il ricavato. Cioè io avrei, secondo i sigg. dell'Ufficio, ricavato la bellezza di fr. 50 000.— e quindi anche la imposta viene raddoppiata. Ora si tratta di una casa vecchia, mal in arnese, con varie promiscuità. Il prezzo da me incassato è esattamente quello fissato sull'atto. Come debbo impostare il reclamo?

R. — Ella deve, nel termine di 15 giorni dalla intimazione della comunicazione preliminare da parte dell'Ufficio dei Registri, inviare a detto Ufficio le Sue osservazioni scritte. In tali osservazioni Ella dovrà sviluppare i concetti che brevemente Ella mi ha fatto presente. Chieda se del caso un sopralluogo affinché l'esperto si sinceri sul posto della reale situazione dell'immobile.

* * *

D. — Giorni or sono ho pagato una ipoteca di fr. 5000.— che gravava da anni la mia proprietà. Ho fatto il pagamento ad un coerede poichè il creatore è nel frattempo deceduto e ci sono gli eredi e cioè moglie e due figli. Per poter procedere alla cancellazione di tale ipoteca cosa debbo fare?

R. — Occorre in primo luogo essere in possesso del certificato ereditario dal quale deve emergere chi sono gli eredi della persona defunta. Poi bisognerà stendere la do-

manda di cancellazione in carta bollata da 0,50 e far firmare la stessa dai tre eredi (moglie e figli del defunto). Le firme dovranno essere legalizzate o da un notaio o dal segretario comunale. Il tutto (istanza di cancellazione e atto notorio) vanno poi insinuati al competente Ufficio dei Registri.

Avv. Emilio Induni

L'angolo per i Cassieri

Rieccoci a poche settimane dalla fine dell'anno. Tra poco si potranno conoscere, in cifre, i risultati di un'altra annata di attività, l'espansione della cifra di bilancio e delle singole sue poste, il beneficio da versare alle riserve. E' un momento che specialmente i cassieri di Casse ancora giovani attendono con una certa trepidazione, ansiosi appunto di conoscere i risultati. Altri vedono invece avvicinarsi il periodo dei lavori di chiusura con qualche preoccupazione, in quanto la loro professione principale lascia loro un tempo disponibile assai limitato.

Ora, in ogni caso, l'importante è che i lavori di chiusura vengano iniziati per tempo. Occorre in primo luogo che per i libretti di deposito, di risparmio e per i conti correnti gli interessi vengano tenuti aggiornati, affinché a fine anno si possa senz'altro chiudere il conto.

Per evitare differenze tra estratti e Giornale principale è indispensabile verificare se tutte le operazioni registrate nei Giornali siano state riportate nei singoli conti dei mastri.

Si può quindi iniziare la stesura dei singoli estratti, iscrivendo i saldi al primo gennaio, ed avendo cura di confrontare se i totali collimano con quelli esposti nella colonna dei saldi a fine anno dei conti dell'anno precedente.

Eseguendo questi lavori prima della fine dell'anno, si arriva al 31 dicembre già notevolmente avanzati per i definitivi lavori di chiusura.

Expo

Nella relazione sulla gita all'Expo del passato numero, abbiamo ommesso un particolare ringraziamento al Touring Club, sede di Lugano, che ha collaborato all'organizzazione della gita.

Apprezzati i servigi di questo Ente, per cui è doveroso un elogio al sig. Rebsamen e suoi collaboratori.

Pure agli autisti della Danzas, prodigatisi fin tardi nella notte, vada un grazie di cuore.

Prof. Ceppi.

Numeri postali d'avviamento

Nel precedente numero del *Messaggero* raccomandavamo di indicare, nelle corrispondenze con l'Unione, il numero postale della propria località, affinché il personale dell'Unione, nel redigere la risposta, non debba consultare l'elenco.

Da parte della Cassa Centrale veniamo ora pregati di estendere la raccomandazione nel senso che tale numero postale va indicato non solo nelle lettere, ma su qualsiasi comunicazione (ordine di bonifico o di pagamento, richieste di denaro, avvisi, rimesse di assegni bancari ecc.) nonché sui *cedolini di versamenti o girate postali*.

Ognuno dev'essere convinto che il numero d'avviamento è ormai parte integrante del proprio recapito. Indicandocelo ci si rende un prezioso servizio. Si pensi infatti che tra Cassa Centrale e Ufficio di revisione vengono scritti giornalmente parecchie centinaia di indirizzi. Ora, se per ogni indirizzo occorre consultare l'apposito elenco, ne deriva — calcolando che per ogni ricerca occorrono, in media, dieci secondi — una perdita di parecchie ore alla settimana.

Ai nostri signori cassieri consigliamo di procurarsi un nuovo timbro, il quale menzioni pure il numero postale di avviamento. Esempio:

Cassa Rurale di Intragna
6655 Intragna

Per quanto concerne le dimensioni del timbro, occorre tener presente che esso deve poter essere utilizzato anche per le polizze di versamento postale, risp. cedolini di girata. Onde non correre il rischio di dimenticarsene, si ordini il timbro quanto prima. Ciò può evidentemente essere fatto pure a mezzo dell'Unione: chiedetelo oggi stesso all'Ufficio di revisione dell'Unione che sarà ben lieto di procurarvelo. E' d'altra parte evidente che nelle lettere e comunicazioni, il numero di avviamento postale può venir menzionato in modo pratico accanto alla data. Esempio: 6563 Mesocco, 15 novembre 1964.

Avvertiamo infine nuovamente che il numero postale dell'Unione è 9001.